

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203184-20250505-D20250505-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/05/2025

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

 <p>USSON-EN-FOREZ VILLAGE SPORT NATURE</p>	<p>Extrait du registre des délibérations De la commune D'USSON-EN-FOREZ</p>	<p>Délibération n° D20250505-01 Du 05 mai 2025 MAISON VALEYRE PROJET RÉHABILITATION AVEC CRÉATION D'UN CABINET DENTAIRE CHOIX DE LA MAÎTRISE D'OEUVRE</p>
--	--	--

Nombre de membres		Date de la convocation	30.04.2025
Afférents au conseil municipal	15	Date d'affichage	30.04.2025
En exercice	14		
Qui ont pris part à la délibération	11	Pouvoir	3

L'an deux mille vingt-cinq, le cinq du mois de mai à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Hervé BÉAL - maire

Étaient présents : BEAL H - GALLON M - RIVAL N - DELORME D - MAILLET-BERT P - CHATAING P - BONNEVAUX V - PITAVY A - DAURELLE T - JOUMARD-DESSALCES S - SIBAUD-BUSSAC L - PAULET N - MAURICE M - BOUREILLE C (11)

Absents : MAILLET-BERT P - BONNEVAUX V - MAURICE M (3)

Secrétaire : Sandrine JOUMARD-DESSALCES

**MAISON VALEYRE
PROJET RÉHABILITATION AVEC CRÉATION D'UN CABINET DENTAIRE
CHOIX DE LA MAÎTRISE D'OEUVRE**

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée les résultats de la consultation lancée pour le choix de la maîtrise d'œuvre dans le cadre du projet de réhabilitation de la maison Valeyre – sise 44 route nationale – avec création d'un cabinet dentaire au rez de chaussée.

Date de lancement de la consultation : 26 mars 2025

Niveau de publication choisi : portail de dématérialisation des marchés publics du Département Loire

Date de remise des offres : 18 avril 2025

Nombre de plis retirés : 56

Nombre de plis reçus : 9

Critères d'analyse des offres :

- Délais : 50 points
- Valeur technique : 30 points
- Prix : 20 points

Date de réunion de la commission bâtiment : vendredi 25 avril 2025 – 17h00.

Au regard des critères d'analyse des offres énoncés dans le dossier de consultation, il ressort que l'offre la plus avantageuse est celle du **cabinet DBA – Dupond-Braillon Architecte** – sis à Lyon – pour un forfait de rémunération de **12.50 %** - soit un montant d'honoraire de **50 000 €** pour une enveloppe estimative de travaux de 400 000 € HT.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir statuer.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à la majorité de ses membres présents, avec 2 abstentions ;

- **Valide** le choix de la commission bâtiment et confie la mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la maison Valeyre au **cabinet DBA Architecte** pour un forfait d'honoraire fixé à **12.50 %** - soit 50 000 € HT pour une enveloppe estimative de 400 000 € HT de travaux ;
- **S'engage** à réserver au budget les crédits nécessaires ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Fait à Usson en Forez, le 06 mai 2025.

Hervé BÉAL, Maire	Sandrine JOUMARD-DESSALCES, secrétaire de séance
-------------------	---

